

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :
8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence d'Elisabeth LEMAURE, vice-présidente du CCAS.

Nombre de membres :

Mesdames LENAIN Blandine, TILLOU Solange, MAINGOURD Patricia, BENAGLIA Patricia, DUBLINEAU Maud, DUPUY Evelyne, HERVET DESLANDES Joëlle, LIZE BRUN Brigitte

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	13
POUR :	13
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0

Monsieur MARTINS Antonio,

Etaient excusés :

Madame DUPONT-FRANKLIN Yvonne ayant donné pouvoir à Mme LEMAURE

Monsieur MINIER Patrick ayant donné pouvoir à Mme LIZE BRUN

Monsieur CHABERT Gérard ayant donné pouvoir à M. MARTINS

Monsieur PARZANESE Jean, Monsieur RAYMOND Laurent

OBJET :

Convention de partenariat informatique avec la Banque alimentaire de Touraine

2024/10 - Convention de partenariat informatique avec la Banque alimentaire de Touraine

Le CCAS de Saint-Avertin organise deux fois par mois une distribution alimentaire destinée aux usagers en situation de précarité orientés par une assistante sociale. Les denrées distribuées sont fournies par la Banque alimentaire de Touraine, dans le cadre d'une Convention de partenariat alimentaire. Afin de simplifier la gestion de ces distributions, la Banque alimentaire de Touraine met à disposition du CCAS le logiciel TICADI. Celui-ci permet de gérer les stocks en temps réel, de gérer les données concernant les bénéficiaires, de produire des statistiques et de faire remonter à la Banque alimentaire des indicateurs, eux-mêmes transmis à l'Etat.

La présente convention de partenariat définit les engagements de la Banque alimentaire de Touraine et du CCAS, notamment en termes de protection des données à caractère personnel.

Décision du CCAS n° : 2024/10

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver la convention de partenariat informatique avec la Banque alimentaire de Touraine et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte découlant de cette décision.

Les Membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuvent la convention de partenariat informatique avec la Banque alimentaire de Touraine et autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte découlant de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-263700262-20240226-2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024
Notification : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Saint-Avertin, le 26 février 2024*

Elisabeth LEMAURE
Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Acte certifié exécutoire compte tenu :
- De sa notification effectuée le :